



**États financiers consolidés intermédiaires  
résumés non audités  
Troisième trimestre 2015**

(Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014)

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas été examinés par les auditeurs indépendants de la Société.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## États consolidés du résultat et du résultat global intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

(non audités)

	Notes	31 mars 2015 (3 mois) \$	31 mars 2014 (3 mois) \$	31 mars 2015 (9 mois) \$	31 mars 2014 (9 mois) \$
<b>Produits tirés de contrats</b>	16	18 712	15 958	56 173	51 277
Coût des produits tirés de contrats	6	18 670	17 024	54 572	49 225
<b>Marge (perte) brute</b>		42	(1 066)	1 601	2 052
<b>Charges</b>					
Frais généraux et administratifs	2 - 6	2 750	2 885	8 380	9 063
Autres produits	6	(315)	(158)	(335)	(215)
Charges financières	6	135	177	408	566
		2 570	2 904	8 453	9 414
<b>Perte avant impôt sur le résultat</b>		(2 528)	(3 970)	(6 852)	(7 362)
<b>Impôt sur le résultat en recouvrement</b>	12				
Exigible		(345)	(666)	(684)	(1 027)
Différé		(165)	(385)	(764)	(830)
		(510)	(1 051)	(1 448)	(1 857)
<b>Perte nette et résultat global attribuables aux actionnaires</b>		(2 018)	(2 919)	(5 404)	(5 505)
<b>Perte par action attribuable aux actionnaires</b>	11				
De base		(0,06)	(0,09)	(0,16)	(0,17)
Diluée		(0,06)	(0,09)	(0,16)	(0,17)

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## États consolidés des variations des capitaux propres intermédiaires résumés

Pour les périodes de neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2015				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 11)	(note 11)		
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2014	54 411	5 133	25 025	84 569
Perte nette et résultat global	-	-	(5 404)	(5 404)
Rémunération fondée sur des actions	-	365	-	365
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>54 411</b>	<b>5 498</b>	<b>19 621</b>	<b>79 530</b>

Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2014				Total
	Capital-actions	Réserve - Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$
	(note 11)	(note 11)		
Solde au 1 <sup>er</sup> juillet 2013	54 411	4 480	31 327	90 218
Perte nette et résultat global	-	-	(5 505)	(5 505)
Rémunération fondée sur des actions	-	549	-	549
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>54 411</b>	<b>5 029</b>	<b>25 822</b>	<b>85 262</b>

**FORAGE ORBIT GARANT INC.**  
**Bilans consolidés intermédiaires résumés**

Au 31 mars 2015 et au 30 juin 2014

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

	Notes	31 mars 2015	30 juin 2014
<b>ACTIF</b>		\$	\$
<b>Actifs courants</b>			
Encaisse		621	335
Débiteurs	15	16 093	15 540
Stocks		34 933	36 423
Impôt sur le résultat à recouvrer		854	1 869
Charges payées d'avance		1 529	1 280
		54 030	55 447
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	7	424	300
Immobilisations corporelles	8	40 704	46 040
Immobilisations incorporelles		728	1 166
Actifs d'impôt différé		696	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>96 582</b>	<b>102 953</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer		11 723	9 623
Contrepartie conditionnelle	2 - 15	-	146
Tranche à court terme de la dette à long terme	9	-	8 547
		11 723	18 316
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	9	5 329	-
Passifs d'impôt différé		-	68
		17 052	18 384
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	11	54 411	54 411
Réserve - Instruments de capitaux propres	11	5 498	5 133
Résultats non distribués		19 621	25 025
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		79 530	84 569
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>96 582</b>	<b>102 953</b>

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_  
 (signé) Éric Alexandre, administrateur

\_\_\_\_\_  
 (signé) Jean-Yves Laliberté, administrateur

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens)

(non audités)

		31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	Notes	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
Perte avant impôt sur le résultat		(2 528)	(3 970)	(6 852)	(7 362)
Éléments sans effet sur la trésorerie :					
Amortissement des immobilisations corporelles	6	2 432	2 580	7 477	7 870
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	146	146	438	438
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	8	(10)	16	(16)	13
Gain sur cession de placements	7	(31)	-	(31)	-
Rémunération fondée sur des actions	11	92	167	365	549
Charges financières		135	165	404	522
Renversement d'une contrepartie conditionnelle	2 - 15	-	-	(150)	-
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	15	-	12	4	44
		236	(884)	1 639	2 074
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation					
	13	724	1 162	2 788	2 947
Impôt sur le résultat recouvré (payé)		(45)	168	1 699	1 506
Charges financières payées		(117)	(143)	(557)	(458)
		798	303	5 569	6 069
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Acquisition de placements	7	-	(116)	(135)	(116)
Produit de la cession de placements	7	42	-	42	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(860)	(872)	(2 418)	(2 411)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	8	70	13	313	249
		(748)	(975)	(2 198)	(2 278)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Produit de la dette à long terme		11 500	10 100	35 550	31 300
Remboursement sur la dette à long terme		(11 000)	(9 884)	(38 615)	(35 459)
		500	216	(3 065)	(4 159)
Effet des variations des taux de change					
		(15)	(7)	(20)	(8)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>					
		535	(463)	286	(376)
<b>Encaisse au début de la période</b>					
		86	1 594	335	1 507
<b>Encaisse à la fin de la période</b>					
		621	1 131	621	1 131

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

	% de droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Orbit Garant Ontario Inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Lantech Drilling Services Inc.	100 %
Lantech Liberia Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Chile SpA	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Cygnus-Orbit Drilling SpA	70 %

### 2. CONTREPARTIE CONDITIONNELLE

*Lantech Drilling Services Inc.*

Le prix d'achat de Lantech Drilling Services Inc. est assujéti à un ajustement pouvant atteindre 2 400 \$ calculé en fonction de l'atteinte de certains objectifs financiers précis liés aux résultats pour les périodes se terminant les 15 décembre 2012, 2013 et 2014. La contrepartie conditionnelle a été évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Le 30 juin 2013, un montant de 400 \$ a été payé au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012. Pour le solde du montant de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle due le 15 décembre 2012 et les contreparties conditionnelles dues le 15 décembre 2013 et le 15 décembre 2014, la Société n'a pas atteint les objectifs financiers précis qui lui étaient fixés.

Conformément aux recommandations d'IFRS 3, en 2013, la Société a renversé de ses passifs courants l'obligation de 400 \$ au titre de la contrepartie conditionnelle qui était due le 15 décembre 2012, celle de 777 \$ qui était due le 15 décembre 2013 et, au 30 juin 2014, la Société a renversé celle de 631 \$ qui est due le 15 décembre 2014 et au 15 décembre 2014, le solde de 150 \$ a été renversé pour l'inscrire en réduction des frais généraux et administratifs.

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les méthodes comptables des IFRS décrites dans la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014 ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des méthodes comptables affectées par les normes et les interprétations appliquées au 1<sup>er</sup> juillet 2014, tel qu'il est décrit dans la note 4 ci-dessous. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'examen par les auditeurs externes de la Société.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

---

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 6 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2014. Les hypothèses et les estimations demeurent inchangées pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mars 2015.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des contreparties conditionnelles et des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société et ses filiales exercent leurs activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société de 2014.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 12 mai 2015.

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

### 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

#### IAS 32 – Instruments financiers - Présentation

IAS 32 a été modifiée afin de fournir des éclaircissements sur l'application des règles pour la compensation des actifs financiers et passifs financiers. Les notions suivantes sont précisées : le droit juridiquement exécutoire de compenser, l'application d'un règlement simultané, la compensation d'un montant garanti et l'unité de la comptabilisation pour l'application des règles de compensation.

#### IAS 36 – Dépréciation d'actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

IAS 36 a été modifiée afin d'établir les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de cession.

#### IFRIC 21 – Droits ou taxes

L'interprétation IFRIC 21 examine la façon dont une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, autres que les impôts sur le résultat, dans ses états financiers.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

---

### 4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

#### Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait qu'une contrepartie conditionnelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie conditionnelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.

Les modifications à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et des actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication d'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, si l'effet de la non-actualisation est négligeable.

#### Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application d'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous les types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

Les modifications à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

Les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société.

### 5. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les normes suivantes n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société et l'incidence qu'elles auront sur les états financiers consolidés lors de leur adoption n'a pas encore été déterminée :

#### IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

#### IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et son application anticipée est permise.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

---

### 5. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

#### IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

#### IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications à IAS 38 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

#### IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci, le profit ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité vend ou apporte des actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le profit ou la perte de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le profit ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

#### IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée « Initiative concernant les informations à fournir » comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles. Les modifications à IAS 1 sont applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, et son application anticipée est permise.

#### Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012-2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient, ou non, être étendues aux états financiers.

Les modifications à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, précisent les obligations concernant les informations à fournir selon IAS 34 qui ne sont pas fournies dans les états financiers intermédiaires, mais ailleurs dans le rapport financier. Selon les modifications, de telles informations doivent être incorporées par renvoi à une autre partie du rapport financier intermédiaire qui est consultable par les utilisateurs des états financiers intermédiaires aux mêmes conditions que les états financiers intermédiaires et au même moment.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 6. CHARGES PAR NATURE

#### Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état du résultat et du résultat global comme suit :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	2 171	2 332	6 693	7 010
Frais généraux et administratifs	407	394	1 222	1 298
<b>Total de la dotation aux amortissements</b>	<b>2 578</b>	<b>2 726</b>	<b>7 915</b>	<b>8 308</b>

#### Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les autres produits et les charges financières par nature, se détaillent comme suit :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Amortissements	2 578	2 726	7 915	8 308
Charges au titre des avantages du personnel	10 684	10 044	31 317	29 203
Coût des stocks	4 958	4 267	14 240	12 476
Autres charges	3 020	2 891	9 553	8 652
<b>Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des autres produits et des charges financières</b>	<b>21 240</b>	<b>19 928</b>	<b>63 025</b>	<b>58 639</b>

### 7. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

	31 mars 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de la période	435	-
Acquisitions de placements	-	116
Cessions de placements	(11)	-
Conversion de comptes clients	-	184
<b>Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de la période</b>	<b>424</b>	<b>300</b>

Le gain sur cession de placements totalisant 31 \$ pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 mars 2015 est inclus dans les frais généraux et administratifs (néant pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 mars 2014).

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

#### 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes par période :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	860	872	2 418	2 411
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	70	(13)	313	(249)
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	(10)	16	(16)	13

La perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles est incluse dans le coût des produits tirés de contrats.

#### 9. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 25 millions de dollars (30 millions de dollars avant le 19 décembre 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 %, taux effectif de 3,5 % au 31 mars 2015, échéant en décembre 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs (a) (b)	5 329	8 482
Emprunts, portant intérêt à des taux variant de 0 % à 1,5 %, remboursables par versements mensuels de 26 \$, échu en septembre 2014	-	65
	5 329	8 547
Tranche à court terme	-	(8 547)
	5 329	-

(a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,5 % et 2,25 % (0,5 % et 2,0 % avant le 19 décembre 2014).

(b) Un montant non amorti de 171 \$ (18 \$ au 30 juin 2014) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 10). Au 31 mars 2015, la Société satisfait les conditions de ses clauses restrictives.

Au 31 mars 2015, le taux préférentiel était de 2,85 % (3 % au 30 juin 2014).

Les versements de capital requis au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2016	-
2017	-
2018	5 500

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 10. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de l'encaisse.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	31 mars 2015	30 juin 2014
	\$	\$
Dette à long terme	5 329	8 547
Capital-actions	54 411	54 411
Réserve - Instruments de capitaux propres	5 498	5 133
Résultats non distribués	19 621	25 025
Encaisse	(621)	(335)
	84 238	92 781

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 31 mars 2015, tel que mentionné à la note 9, la Société est en conformité avec les clauses restrictives qui lui sont imposées par son entente de financement. Au 30 juin 2014, la Société ne se conformait pas à certaines clauses restrictives de nature financière qui lui étaient imposées par son entente de financement précédente.

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de trésorerie, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 11. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	Période de neuf mois terminée le		Exercice se terminant le	
	31 mars 2015		30 juin 2014	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de la période	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411
Actions émises	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	33 276 519	54 411	33 276 519	54 411

#### *Perte par action*

La perte diluée par action ordinaire a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
<b>Perte par action de base</b>				
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(2 018) \$	(2 919) \$	(5 404) \$	(5 505) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519	33 276 519	33 276 519
Perte par action de base	(0,06) \$	(0,09) \$	(0,16) \$	(0,17) \$

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
<b>Perte diluée par action</b>				
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(2 018) \$	(2 919) \$	(5 404) \$	(5 505) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519	33 276 519	33 276 519
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions (1)	-	-	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	33 276 519	33 276 519	33 276 519	33 276 519
Perte diluée par action	(0,06) \$	(0,09) \$	(0,16) \$	(0,17) \$

(1) Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte diluée par action, car leur inclusion serait antidilutive

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	31 mars 2015 (9 mois)		31 mars 2014 (9 mois)	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En cours au début de la période	3 763 500	2,72	3 173 000	3,08
Attribuées au cours de la période	75 000	1,35	682 500	1,02
Annulées au cours de la période	(244 500)	3,66	(23 000)	3,43
En cours à la fin de la période	3 594 000	2,62	3 832 500	2,71
Exerçables à la fin de la période	2 575 000	2,81	2 342 000	2,85

Le 12 mai 2015, la Société a annulé un total de 1 357 500 options précédemment en circulation, au prix d'exercice moyen pondéré de 4,72 \$.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 31 mars 2015 :

Prix d'exercice \$	En cours au 31 mars 2015	Durée de vie moyenne restante (années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exerçables au 31 mars 2015	Prix d'exercice moyen pondéré \$
1,00 - 1,50	1 725 500	3,39	1,03	1 156 500	1,02
2,00 - 2,50	470 000	4,63	2,28	188 000	2,28
4,00	813 500	3,69	4,00	813 500	4,00
5,60 - 6,02	585 000	3,09	5,68	417 000	5,68
	3 594 000			2 575 000	

Pour les périodes mentionnées ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	31 mars 2015 (3 mois) \$	31 mars 2014 (3 mois) \$	31 mars 2015 (9 mois) \$	31 mars 2014 (9 mois) \$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	92	167	365	549

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

#### 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,75 % en 2014 et à 26,52 % en 2013. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les provinces où la Société exerce ses activités.

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Perte avant impôt sur le résultat	(2 528)	(3 970)	(6 852)	(7 362)
Taux d'imposition prévus par la loi	26,75%	26,52 %	26,75%	26,52 %
Recouvrement d'impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(676)	(1 053)	(1 833)	(1 952)
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :				
Charges non déductibles et autres	46	6	53	17
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	24	44	98	145
Renversement non déductible d'une contrepartie conditionnelle	-	-	(40)	-
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	96	(51)	183	(79)
Ajustements liés à l'exercice précédent	-	-	90	-
Variation de la juste valeur d'une contrepartie conditionnelle	-	3	1	12
<b>Total du recouvrement d'impôt sur le résultat</b>	<b>(510)</b>	<b>(1 051)</b>	<b>(1 448)</b>	<b>(1 857)</b>

#### 13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Débiteurs	(1 911)	(1 236)	(553)	724
Stocks	206	(886)	1 490	982
Charges payées d'avance	(447)	(492)	(249)	(230)
Créditeurs et charges à payer	2 876	3 776	2 100	1 471
	724	1 162	2 788	2 947

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 14. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de contrats de location simple échéant en 2019 à verser une somme de 115 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021 à verser des loyers minimaux de 1 224 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2016	354
2017	294
2018	224
2019	186
2020	171
Exercices ultérieurs	110

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

#### *Risque de change*

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains et en pesos chiliens. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 31 mars 2015, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 438 \$ (726 \$ au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 107 \$ (174 \$ au 30 juin 2014). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 12 916 705 (néant au 30 juin 2014) et avait des débiteurs en pesos chiliens pour un montant de 527 029 633 (néant au 30 juin 2014).

Au 31 mars 2015, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 36 \$ (37 \$ au 30 juin 2014) et qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net et du résultat global d'environ 2 562 500 (néant au 30 juin 2014).

#### *Risque de crédit*

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

#### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 31 mars 2015, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représente approximativement 1 % des débiteurs (5 % au 30 juin 2014). En raison de la réduction de la demande de forage au niveau international, la Société ne remplissait plus les exigences requises par EDC. Par conséquent, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014, la couverture d'assurance a cessé. Considérant les primes payées et les réclamations faites au cours des dernières années, la Société a évalué que ce changement aura peu d'incidence sur ses résultats financiers.

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	1 134	1 221	1 126	1 239
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	281	100	289	188
Radiation de débiteurs	(101)	(66)	(101)	(72)
Sommes recouvrées	(437)	(103)	(437)	(203)
Solde à la fin de la période	877	1 152	877	1 152

Au 31 mars 2015, 56 % (45 % au 30 juin 2014) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (7 % au 30 juin 2014).

Aucun client important représentait plus de 10 % des créances clients au 31 mars 2015 (un client important représentait 12 % de ces débiteurs au 30 juin 2014).

Trois clients importants représentaient 33 % des produits tirés de contrats pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2015 (trois clients importants représentaient 43 % de ces produits pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2014).

Trois clients importants représentaient 36 % des produits tirés de contrats pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2015 (deux clients importants représentaient 27 % de ces produits pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2014).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

---

### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 31 mars 2015, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net d'environ 40 \$ (63 \$ au 30 juin 2014).

#### *Risque du marché des actions*

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

#### *Juste valeur*

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est équivalente à leur coût initial.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement semblables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement. La juste valeur des contreparties conditionnelles a été déterminée selon une valeur actualisée.

#### *Hiérarchie des justes valeurs*

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

<b>Niveau</b>	<b>Base de détermination de la juste valeur</b>
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif ;
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

---

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 2, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de données autres que des prix cotés sur des marchés actifs.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

#### 15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
Solde au début de la période	\$ -	\$ 1 128	\$ 146	\$ 1 096
Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles	-	12	4	44
Renversement d'une contrepartie conditionnelle	-	-	(150)	-
Solde à la fin de la période	-	1 140	-	1 140

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour les périodes terminées le 31 mars 2015 et le 30 juin 2014.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 10, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

	Au 31 mars 2015			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	11 723	11 723	-	-
Dette à long terme (capital seulement)	5 500	-	5 500	-
	17 223	11 723	5 500	-

#### 16. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes, de la marge brute et du résultat net.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

(non audités)

### 16. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société :

	31 mars 2015 (3 mois)	31 mars 2014 (3 mois)	31 mars 2015 (9 mois)	31 mars 2014 (9 mois)
	\$	\$	\$	\$
Produits tirés de contrats				
Canada	17 776	15 169	54 450	48 171
International	936	789	1 723	3 106
	18 712	15 958	56 173	51 277
Marge brute				
Canada	1 051	(513)	3 780	2 758
International	(1 009)	(553)	(2 179)	(706)
	42	(1 066)	1 601	2 052
Frais généraux de la Société	2 435	2 727	8 045	8 848
Charges financières	135	177	408	566
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(510)	(1 051)	(1 448)	(1 857)
	2 060	1 853	7 005	7 557
Perte nette	(2 018)	(2 919)	(5 404)	(5 505)
Amortissements				
Canada	1 898	2 103	5 902	6 213
International	273	229	791	797
Immobilisations non attribuées et actifs communs	407	394	1 222	1 298
	2 578	2 726	7 915	8 308
			Au 31 mars 2015	Au 30 juin 2014
Actifs identifiables			\$	\$
Canada			82 880	93 263
International			13 702	9 690
			96 582	102 953
Immobilisations corporelles				
Canada			37 016	43 184
International			3 688	2 856
			40 704	46 040